

COUPER, SABRER, TRONÇONNER LES DÉPENSES PUBLIQUES

États-Unis, France, Belgique, Wallonie,... à croire que les dirigeants récemment entrés en fonction se sont passé le mot. Avec (heureusement) quelques divergences dans les méthodes et dans les proportions, tous partagent la même obsession pour une réduction des dépenses publiques.

Ces deux derniers mois, les apparitions politiques incessantes dans les médias déclarant que les dépenses publiques coûtaient trop cher à l'Etat, n'ont échappé à personne.

« Arrêter l'hémorragie », « éteindre l'incendie », « redresser la barre » ou pour les plus extrémistes dont la folie ne semble plus avoir de limite : passer l'État à la tronçonneuse !

En pleines négociations budgétaires, les images du naufrage des finances publiques causé par les précédents gouvernements nous parviennent de toutes parts. Mais heureusement, la Belgique peut se targuer d'avoir une équipe d'ingénieurs qui vole à sa rescousse.

L'idée selon laquelle les services publics devraient être gérés comme toute bonne entreprise et s'inscrire dans une logique de rentabilité a fait son chemin, jusqu'à s'imposer assez naturellement dans le débat public.

Qui s'opposerait à une gestion plus prudente et raisonnable des finances publiques en apprenant dans le même temps qu'une gare qui devait initialement coûter 37 millions d'euros en 2001 en coûte aujourd'hui 480 ? Dans le même ordre d'idée, n'est-il pas légitime de se questionner sur les dépenses des partis politiques ? Notamment les montants injectés dans les réseaux sociaux ou encore les investissements immobiliers de certains partis. Très certainement, les dépenses de l'État, autant que la dette publique, doivent être interrogées et débattues. Des réformes structurelles doivent être adoptées. Dépenser aujourd'hui comme la Belgique a pu le faire par le passé est déraisonnable.

Faut-il pour autant couper dans les dépenses sans discernement ? Au point de faire peser l'effort budgétaire sur les plus vulnérables ?

En termes d'inégalités, la Belgique pensait tirer

son épingle du jeu. Pourtant, La Libre Belgique du 1er mars nous apprenait la publication fin 2024 d'une étude¹ en Flandre, jusqu'ici passée inaperçue en Belgique francophone. Elle révèle que les inégalités entre Belges sont bien plus élevées que ce que l'on ne le pensait et qu'elles continuent de s'accroître depuis la crise financière de 2008.

Donc, les ultra-riches, principaux bénéficiaires du système capitaliste autorisé, encouragé et même exercé par l'Etat parviennent à préserver leurs propres intérêts en échappant à l'effort budgétaire qui est par ailleurs imposé aux citoyens lambda.

Il est devenu si simple de justifier des mesures d'austérité. Il suffit désormais de vous présenter comme l'illustre sauveur de la faillite de l'État pour asseoir des mesures antisociales et pour mettre une couche de déni supplémentaire sur la gravité des enjeux climatiques afin de s'en détourner encore un peu plus. Après tout, même l'Europe commence à remettre en question son Green Deal. La même Europe qui, à travers Copernicus, son programme d'observation de la Terre publie un rapport selon lequel les modèles réalisés par le GIEC, déjà peu encourageants, sont encore jugés trop optimistes. Aïe, tout s'emballerait désormais et le tableau se noircirait plus vite que nous ne l'avions imaginé.

Que ce soit au sujet des inégalités sociales ou du dérèglement climatique, nous croulons sous des données objectives qui devraient nous obliger à réagir. Nous nous trouvons face à des faits qui rappellent sans cesse, du moins à celles et ceux qui veulent encore bien les entendre, la gravité de la situation.

À bien des égards, nous sommes face à un mur.

Mais comme tourner le dos à une injustice n'a jamais été une option pour le MOC (c'est même la meilleure manière pour qu'elle se perpétue), nous allons y faire face, collectivement. C'est toujours de la sorte que nous sommes parvenus à améliorer nos conditions de vie.

Martin Heyde, animateur au Ciep Luxembourg.

¹Inégalités en Belgique - Un paradoxe ? de André Decoster et al., Racine - 2024.

P. 1

Éditorial

P. 2-3

En bref dans nos organisations

P. 4-5

Faisons connaissance avec...

Bénédicte Guebs
Coordinatrice du CINL

P. 6-7-8

Dossier :

« Nous sommes en guerre sociale ! »

EN BREF DANS NOS ORGANISATIONS

WSM CHALLENGE — PREMIER OBJECTIF ATTEINT

LES MOLLUX BIENTÔT EN SELLE

Le 5 avril, les mollets du MOC Lux (Les Mollux) vont chauffer au profit de WSM et de ses partenaires. Une aventure de 60 km sur un parcours vallonné pour exprimer son soutien et lutter en faveur d'un travail décent et d'une protection sociale pour toutes et tous, partout dans le monde.

Les Mollux s'étaient lancé comme premier défi de récolter 500€ pour la cause. Et grâce à vous, à votre générosité et à votre appétit pour le chocolat, ils y sont parvenus !

Cela a été rendu possible grâce à la vente de chocolat (140 tablettes vendues tout de même !) et à l'ouverture d'un bar aux prix solidaires lors de nos différentes activités organisées début 2025. Merci d'y avoir répondu présent.



RÉFLEXION COLLECTIVE SUR LES TECHNOLOGIES — 15 AVRIL À FLORENVILLE

- ESPACE FLORENVILLE -
MOINS ET MIEUX
Repenser nos besoins technologiques

MARDI 15 AVRIL | 20H
 Rue du Château, 3 | Entrée libre

RENAUD DUTERME GÉOGRAPHE
KIM MARECHAL LOW TECH LIÈGE

Infos & réservation (conseillée) : 061/ 31 30 11 ou reservation@ccbeaucanton.be

MOINS ET MIEUX : REPENSER NOS BESOINS TECHNOLOGIQUES

Les technologies ont un coût environnemental, humain et social. Et si nous prenions le temps de questionner notre rapport au progrès avant de céder à la course effrénée à la consommation ?

Après le succès du cycle « *Boulimie minière, changer de régime* » qu'elles ont initié en 2024 autour des enjeux de l'extractivisme minier, les associations organisatrices nous invitent le mardi 15 avril prochain à poursuivre la réflexion collective entamée, en abordant cette fois la place des technologies dans nos vies.

À cette occasion, nous recevons Renaud Duterme, géographe et auteur de la région, et Kim Maréchal, président de Low Tech Liège qui promeut une démarche et des solutions de sobriété technologique.

Mardi 15 avril 2025 de 20h00 à 22h00
 À l'Espace Florenville (rue du Château, 3 - 6820 Florenville).

INFOS ET INSCRIPTIONS

✉ reservation@ccbeaucanton.be
 ☎ 063/ 31 30 11
 Entrée libre



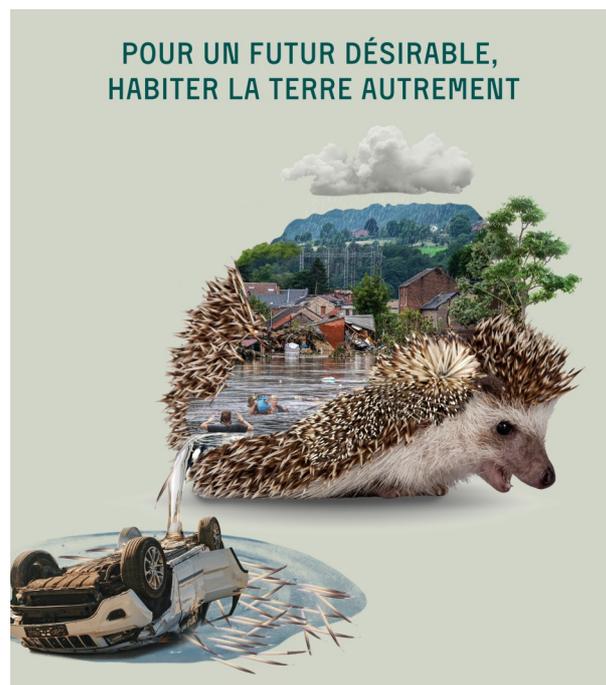
LA SEMAINE SOCIALE DU MOC — 16 ET 17 AVRIL

LE DÉSASTRE CLIMATIQUE N'EST PLUS UNE PERSPECTIVE : IL EST EN COURS.

Des phénomènes climatiques qui s'emballent à la disparition d'espèces animales et végétales, en passant par l'appauvrissement des sols et des nappes phréatiques, la Terre devient de moins en moins habitable et tout le vivant en souffre. Les solutions promises par les technologies et les injonctions faites aux citoyennes et citoyens de modifier leurs comportements ne suffiront pas. C'est tout le système économique dominant qui est à repenser : nous devons quitter l'idée que la « nature » est un puits de ressources que l'humain peut s'accaparer à l'infini. L'humain, lui-même traité comme une ressource exploitable par les classes possédantes, fait partie de l'ensemble du vivant à défendre. C'est à partir des territoires où ils vivent et travaillent que les humains peuvent inventer des solutions, fabriquer une écologie en se basant sur leurs pratiques et réalité, pour changer le système prédateur.

Les 16 et 17 avril de 9h30 à 16h30

Au CEME à Charleroi (rue des Français, 147 - 6020 Charleroi)



POUR UN FUTUR DÉSIRABLE,
HABITER LA TERRE AUTREMENT

VOUS SOUHAITEZ Y PARTICIPER ?

Contactez-nous au plus vite afin d'organiser le déplacement vers Charleroi.



INFOS ET INSCRIPTIONS

Evelyne Melotte

✉ e.melotte@mocluxembourg.be

☎ 063/ 21 87 33

THÉÂTRE « DES DAUPHINS À VENISE » — 17 AVRIL À BASTOGNE

MIGRANT·ES EN TRANSIT : QU'EST DEVENUE NOTRE HUMANITÉ ?

Plusieurs associations de la province collaborent pour accueillir cette création artistique de la Compagnie l'Ananas Givré.

Des Dauphins à Venise est une fiction théâtrale basée sur des faits réels rassemblés au fil de récits de vie, de rencontres, de témoignages et de lectures.

Sur le bord de la scène, une femme âgée est attablée et attend. Devant elle, une théière et deux tasses. La sienne et celle d'un convive qui ne vient pas. Les yeux perdus dans le vague et malgré la visite de sa fille, elle plonge en elle-même et se remémore les moments passés avec cet homme, un réfugié, qui vient de tenter le passage vers l'Angleterre et qui ne donne pas de nouvelles... il semble avoir disparu. Une mère qui attend, et sa fille qui ne comprend pas !



C'est ainsi que les deux femmes vont, dans un face-à-face tendu, confronter leurs visions opposées de la migration en transit.

Le sujet est traité à travers le prisme de ce qui se joue réellement à deux pas de chez nous, notamment sur l'aire de Nantimont (près d'Habay en province du Luxembourg) et dans le petit bois attendant, mais aussi à bien d'autres endroits du pays.

Une organisation du Ciep Lux, du Centre Culturel de Bastogne, du Crilux, du groupe Amnesty de Bastogne et du Centre Fedasil de Senonchamps.

INFOS ET RÉSERVATION

Espace 23 - Rue Gustave-Delperdange à Bastogne

18€ / Réduit : 15€ / Article 27: 1,25€

www.centreculturelbastogne.be

FAISONS CONNAISSANCE AVEC ...

BÉNÉDICTE GUEBS

QUEL EST TON PARCOURS PROFESSIONNEL ?

Au niveau des études, j'ai fait une licence en psychologie à orientation délinquance, inadaptation sociale et psychologie clinique. J'ai ensuite passé une agrégation puis j'ai fait un 3ème cycle en thérapie familiale et systémique. J'ai commencé mon parcours professionnel au sein du MOC, comme animatrice auprès de la section hutoise de Vie féminine. J'ai ensuite travaillé, toujours à Huy, comme psychologue dans une structure d'accueil des personnes toxicomanes. Puis j'ai travaillé pendant 19 ans en milieu carcéral dans les prisons d'Andenne, Huy et Marneffe, toujours comme psychologue, dans un service d'aide aux détenus. J'avais aussi une petite casquette de formatrice en toxicomanie et j'encadrais également une équipe de visiteur-euses de prisons. Parallèlement à cela, j'ai donné en 2001 des cours de psychopédagogie et de psychologie clinique à l'Henallux. En 2019, j'ai rejoint le Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL) en qualité de psychologue. Ce qui m'a attirée vers le domaine du travail avec un public migrant, c'est qu'en prison, j'ai rencontré des personnes d'origine étrangère, avec ou sans-papiers, qui n'étaient pas toujours bien défendues et qui restaient à part, principalement à cause de la barrière de la langue et de leur statut précaire. En plus, ce public était parfois instrumentalisé au sein de la prison par d'autres détenus, parce que ce sont des gens qui n'avaient bien souvent plus grand-chose à perdre. Les aider en amont, dès le début de leur parcours en Belgique, est pour moi essentiel afin de pouvoir éviter à certain-es de devoir être confrontés à des problèmes comme une incarcération. Depuis mai 2023, j'occupe la fonction de coordinatrice du CINL.



Coordinatrice du CINL (Centre des Immigrés Namur-Luxembourg asbl)



aussi directement au domicile des personnes pour plus de proximité.

Aujourd'hui, outre Namur, nous avons une antenne à Libramont et des permanences hebdomadaires à Marche-en-Famenne et à Vielsalm (voir le site www.cinl.be pour plus d'infos).

QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS PAR LE CINL AU PUBLIC MIGRANT ?

Le CINL offre un accompagnement sociojuridique et un accompagnement psychologique. Le service sociojuridique propose un suivi spécialisé en droit des étrangers. Le service psychologique offre quant à lui, aux personnes une approche qui tient compte de la culture, du statut, de l'exil. Beaucoup de nos patient-e-s ont un vécu très lourd, fait de souffrance et de traumatismes. Mais un symptôme à l'autre bout du monde peut ne pas avoir la même signification qu'ici. C'est pourquoi le travail des interprètes est très important, parce qu'outre les mots, ils « traduisent » aussi des aspects culturels, ce qui crée un cadre thérapeutique très différent puisque triangulé. Nous avons aussi des missions de formation que nous assurons main dans la main avec le CRILUX (Centre Régional d'intégration de notre province). Le monde est plus complexe qu'il y a soixante ans, et même qu'il y a dix ans. Le secteur de l'accueil et du soutien au public migrant n'échappe pas à la règle. Les procédures sont de plus en plus lourdes et compliquées : avant, pour un regroupement familial de plusieurs personnes, il fallait faire un dossier. Aujourd'hui, il faut en faire autant qu'il y a de personnes dans la famille, ce qui fait que ces dossiers constituent pas loin de 50% du travail de nos assistant-e-s sociaux-ales et de nos juristes ! Il faut en outre passer par des plateformes de sous-traitance pour avoir des rendez-vous dans les ambassades. Cela surcharge les travailleur-euse-s jusqu'à l'absurde, puisqu'iels devraient même parfois se connecter à minuit ou deux heures du matin pour obtenir des places de rendez-vous !

LE CINL A RÉCEMMENT FÊTÉ SES 60 ANS. PEUX-TU NOUS RETRACER UN PEU SON HISTOIRE, DANS NOTRE PROVINCE NOTAMMENT ?

La structure est née de la volonté de Monseigneur Charue qui, suite à une réorganisation des paroisses, a assigné à l'abbé Strojwas la tâche de fonder « L'aumônerie diocésaine des étrangers ». À sa création, les missions consistaient en un soutien pastoral, une aide à l'insertion et des activités de soutien pour les jeunes. Quelques années plus tard, avec l'arrivée de personnes marocaines et turques, la mention religieuse a disparu du nom de la structure qui s'est désormais appelée « Centre des Immigrés Namur-Luxembourg ». Une antenne voit le jour en 1978 à Saint-Hubert. Rapidement, d'autres permanences ont été ouvertes à Virton et Marche-en-Famenne. Le responsable, Pierre Dehotte, se rendait



Manifestation en musique contre un centre fermé.

Cette complexité et cette lourdeur administrative nuisent gravement à nos publics. Par exemple, à son arrivée en Belgique, une maman d'origine étrangère n'a pu faire les examens adéquats dans un timing adapté pour son enfant autiste, faute de statut. Résultat, celui-ci a dû attendre quatre ans (le temps de la procédure) pour être pris en charge ! Pour couronner le tout, le droit des étrangers est un domaine où la législation change tout le temps*. En tant que travailleur-euse social-e dans le secteur, il faut donc se former sans arrêt. A cela s'ajoute le fait que le profil des publics varie fortement, et les

besoins aussi, évidemment. Nous avons ainsi pour le moment beaucoup de demandes de regroupement familial pour les personnes afghanes, notamment des MENA et beaucoup de questions de la part des Palestinien-ne-s installé-e-s par rapport à leurs compatriotes resté-e-s au pays. Dernière précision, très importante, notre service est ouvert à toute personne indépendamment du genre, de l'âge, de la nationalité ou de la situation administrative de ceux et celles qui s'y présentent.

POUR TERMINER, JE TE PROPOSE D'ABORDER DEUX ACTUALITÉS : LE PROBABLE DÉMÉNAGEMENT DU CINL ET LA RÉCENTE FORMATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. LES DEUX AURONT UN IMPACT SUR VOTRE TRAVAIL...

« BÉNÉDICTE REMET LE PRIX... »

• DU LIVRE MARQUANT :

« Le monde est moche, la vie est belle » de Jean-Yves Buron

C'est un livre écrit par un Liégeois, historien de formation. C'est l'histoire loufoque d'un ingénieur qui bosse pour une multinationale, mais qui, suite à un accident, se réveille dans une communauté type « en transition ». C'est un bouquin « feel good » qui illustre le décalage entre nos vies à cent à l'heure et les vraies valeurs.

• DU FILM MARQUANT :

« Le Dîner de cons » de Francis Veber, 1998

Dans un contexte politique morose, je suis persuadée que l'humour nous sauvera ! Ça permet aussi de ne pas se torturer l'esprit. J'adore Jacques Villeret, il a un tel potentiel comique ! Je peux regarder ce film à chaque fois que j'ai besoin de légèreté.

• D'UNE PERSONNALITÉ MARQUANTE :

Nelson Mandela. Evidemment, je suis sensible au fait que son parcours l'a mené en prison. J'admire la sérénité dont il a su faire preuve malgré l'âpreté de son combat.



Oui, nous prévoyons un déménagement afin de recentrer le CINL en une seule structure au lieu de 2 (Namur et Libramont). C'est en cours, mais tout n'est pas encore bouclé. L'idée serait de tout regrouper à la charnière entre les deux provinces. Cela permettra d'avoir un lieu où tou-te-s les travailleur-euse-s pourront se croiser. C'est très important, parce qu'on remarque que travailler seul.e, c'est très compliqué à supporter dans un domaine où la charge psychologique et émotionnelle est très grande et très dure par rapport aux réalités des publics. Au niveau politique, on voit que l'Arizona veut s'attaquer frontalement à nos publics, avec l'idée de réduire drastiquement le nombre de personnes demandeuses d'asile en entravant au maximum leur parcours pour arriver chez nous. Je crains que ce ne soit la première étape pour ensuite s'attaquer à des services tels que le nôtre.

*NDLR : le poste de Secrétaire d'Etat ou de Ministre en charge de la migration est depuis quelques années un poste « faiseur de stars » et donc électoralement porteur pour un parti (cfr Maggie De Block et Théo Francken qui avaient une haute cote de popularité même en Wallonie). Chaque titulaire de ce poste veut donc sa/ses réforme(s) pour montrer qu'il serre la vis par rapport aux personnes migrantes, afin d'en recueillir les fruits dans les urnes.

« NOUS SOMMES EN GUERRE SOCIALE ! »

Voilà ce que l'on pourrait claironner à la lecture de la déclaration de politique générale (DPG) du gouvernement de De Wever, tant les attaques contre la société civile et les corps intermédiaires sont d'une ampleur jamais vues depuis la mise sur pied de la Sécurité sociale en 1944. Mais le catalogue des horreurs ne s'arrête pas là... Une bonne partie des mesures vise le progressisme dans son ensemble. Il est évident que les enjeux transversaux récemment définis par le MOC pour son action (démocratie, écologie et international) ne se voient pas renforcés par la DPG de l'Arizona !

AAA. Ce n'est pas une note attribuée par Standard&Poors à la Belgique suite à la déclaration de politique générale (DPG) du nouveau gouvernement fédéral. Ce sont plutôt les initiales de termes que l'on pourrait utiliser pour qualifier globalement la politique de l'Arizona qui s'annonce anti-solidarité, anti-progressiste et autoritaire.

Anti-solidarité, cela transparait notamment au travers des mesures qui sapent les fondements-mêmes du contrat social matérialisé dans la Sécu, nous y reviendrons plus tard. Mais cela se cristallise aussi dans l'enjeu transversal « international » que le MOC a récemment identifié comme prioritaire pour son action. C'est évidemment le cas pour les personnes migrantes qui sont la cible de nombreuses mesures contraires au respect de la dignité humaine la plus élémentaire. Citons entre autres l'obligation pour un.e réfugié.e reconnu.e de devoir attendre cinq ans avant de pouvoir bénéficier du Revenu d'Insertion Sociale ou encore, pour les personnes sans-papiers, la restriction de l'accès aux soins, ceux qui sont considérés comme vitaux par le gouvernement, ce qui exclura de l'Aide Médicale Urgente le traitement des maladies chroniques et des troubles psychiatriques de personnes dont le seul « crime » est de ne pas avoir de papiers. Si l'on y réfléchit un instant, on peut sincèrement se demander ce que l'on a à gagner individuellement avec ce genre de mesures déshumanisantes, et ce que cela nous apporte en tant que société.

Les personnes migrantes sont la cible de mesures contraires au respect de la dignité humaine la plus élémentaire.

La solidarité qui s'exprime à l'extérieur de notre pays n'est pas non plus épargnée par la tronçonneuse fédérale qui va sabrer un quart de la dotation de la coopération au développement et qui va diminuer l'exonération fiscale pour les dons aux associations agréées (aussi celles actives dans d'autres domaines que la solidarité internationale) en la faisant passer de 45 à 30 %. Au crédit de l'Arizona en matière internationale, on notera tout de même l'intention affichée de favoriser la recherche d'un consensus européen pour promouvoir le « devoir de vigilance » (HRDD) au sein de l'ONU, afin d'en faire un traité contraignant qui rendrait les entreprises responsables et donc redevables d'atteintes aux droits humains et environnementaux dans leur chaîne

d'approvisionnement. Au sein du MOC, la CSC et l'ONG WSM sont en première ligne dans le combat pour que ce HRDD soit mis en oeuvre, mais le risque est toujours grand de voir la démarche initiale largement édulcorée comme ce fut le cas lors de l'adoption récente d'un tel mécanisme par l'UE.

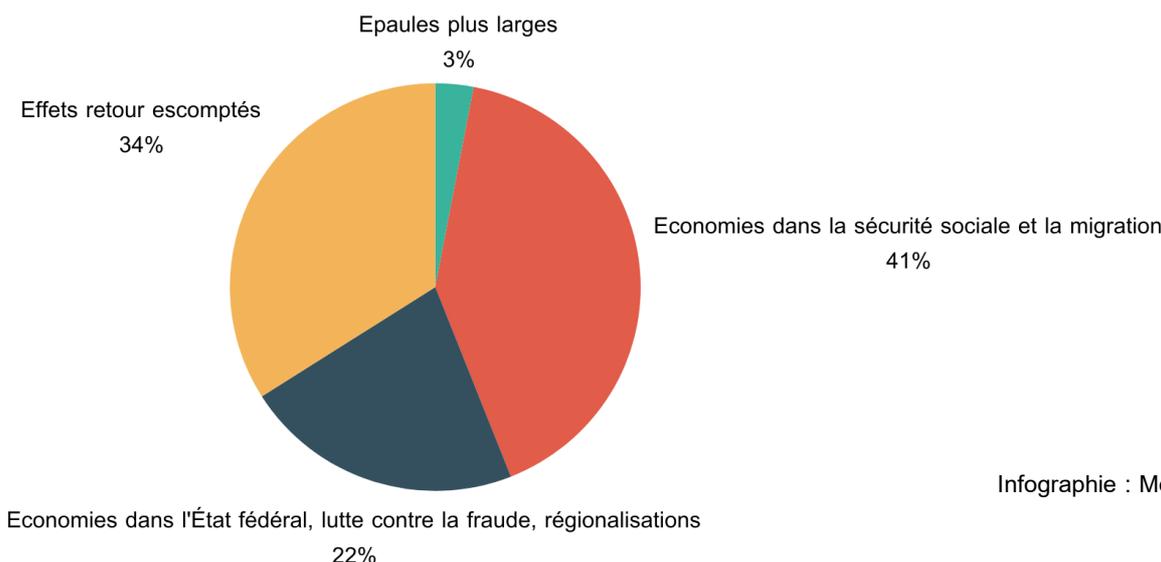
Les femmes vont, plus que les hommes, souffrir des nombreuses réformes ...

Les aspects anti-progressistes et autoritaires se matérialisent eux notamment dans des mesures comme le définancement (-25% !) d'UNIA (ex-Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), qui lutte contre toutes les formes de discrimination. Les femmes vont, plus que les hommes, souffrir de nombreuses réformes liées au monde du travail, à la pension et aux allocations sociales. Le tour de vis autoritaire se marque par le retour de la peine complémentaire d'interdiction de manifester que la société civile avait réussi à faire annuler sous le gouvernement précédent en... se mobilisant dans la rue. Enfin, des termes flous relatifs au droit de grève n'augurent également rien de bon pour le futur de la défense des droits des travailleur.euse.s.

DROIT DU TRAVAIL, PENSIONS, ALLOCATIONS SOCIALES... L'ARIZONA SORT LA SULFATEUSE

Malgré les grandes déclarations selon lesquelles ce gouvernement allait récompenser le travail, force est de constater que les droits des travailleur.euse.s sont dans la ligne de mire du soldat De Wever. Et quand il dégaine, gare aux reculs ! Il est prévu de supprimer le jour de fermeture obligatoire et l'interdiction du travail de nuit (sans oublier le recul du début de l'horaire de nuit de 20h à minuit pour les secteurs où le travail nocturne est autorisé). Le gouvernement fédéral prévoit aussi l'annualisation du temps de travail pour que le calcul des heures prestées se fasse sur 365 jours, afin que les travailleur.euse.s prestent davantage d'heures quand leur employeur en a besoin et moins quand c'est une période creuse. Ce sera typiquement le cas dans un magasin en périodes de fêtes de fin d'année ou de soldes. Officiellement, travailler plus à certains moments de l'année se fera sur base volontaire, mais on peut imaginer qu'un.e employé.e ou ouvrier.ère qui ne l'accepterait pas, ne ferait pas long feu dans l'entreprise....

Arizona - Quelles épaules supporteraient quoi ?



Bref, tout indique que ce gouvernement – composé de partis de droite à l'exception de Vooruit – a choisi son camp : il est le porte-étendard du patronat et est prêt à inféoder encore davantage nos existences à l'économie, au lieu de permettre aux gens de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Pour rester dans la métaphore guerrière, en matière de lutte contre l'épidémie de burn-out, cette stratégie risque bien de mener à la bérézina. Mais pas de souci, puisque le gouvernement a un plan pour remettre au boulot les malades de longue durée : mettre la pression sur les médecins, sur les employeurs (qui, sauf si c'est une PME, devront payer 30% des deux premiers mois où les travailleur.euse.s reçoivent leur allocation de l'INAMI) et sur les mutuelles, qui verront le financement d'une partie de leurs frais de fonctionnement conditionnée au taux de remise au travail des malades de longue durée. Le plus « cocasse », c'est qu'on apprend quelques jours après la présentation du programme de gouvernement De Wever à la Chambre que 300.000 malades de longue durée sont déclaré.e.s en incapacité de travail « à vie » par l'INAMI... Au crédit de l'Arizona, on pourrait tout de même souligner le fait que, grâce à la « prime trampoline », une personne qui a travaillé au moins dix ans pourra démissionner et garder son droit au chômage. Mais, chaque pièce ayant son revers, ce ne sera possible qu'une fois dans sa carrière et, surtout, les allocations de chômage seront limitées à six mois. Vous avez dit « cadeau » ?

Ce gouvernement est le porte-étendard du patronat et est prêt à inféoder encore davantage nos existences à l'économie

Enfin, toujours en matière de chômage, on ne peut pas passer outre la limitation dans le temps des allocations, une mesure brandie comme un trophée par la droite et le centre-droit qui en ont marre de « l'assistanat ». De fait, il y aura moins de gens au chômage puisque le versement des allocations durera un an et sera augmenté d'un mois tous les quatre mois de travail. Il faudra donc avoir travaillé... quatre ans pour avoir des allocations de chômage

pendant deux ans. Evidemment, les personnes exclues du chômage risquent fort d'aller frapper à la porte du CPAS, ce qui constituera une charge encore plus grande pour des finances communales déjà exsangues en de nombreux endroits. Comme on sait que cette mesure touchera davantage de personnes en Wallonie, certain-e-s y voient une manière à peine voilée de « faire du communautaire », le dada de De Wever.

Temporisation pour ne pas annoncer tous les reculs sociaux d'un seul coup ?

Au niveau de la rétribution des travailleur.euse.s, on ne s'étonnera pas du maintien de la loi de blocage des rémunérations (dite « loi de 96 ») et on devra rester attentif au mécanisme d'indexation des salaires qui est certes conservé pour l'instant, mais qui pourrait être réformé en cours de législature, sur proposition des partenaires sociaux ou à la discrétion du gouvernement si ceux-ci ne parviennent pas à un accord. On sent une certaine temporisation pour ne pas annoncer tous les reculs sociaux d'un seul coup. Quant à la différence de 500 euros promise entre celles et ceux qui travaillent et les inactif.ives, elle risque de se réaliser sur le dos des allocataires... et des salarié.e.s. Certes, le « salaire poche » des travailleur.euse.s dont la rémunération est sous la médiane devrait augmenter, mais pas avant 2027. Les employeurs pourront, quant à eux, bénéficier plus tôt d'exonérations de cotisations sociales. Rappelons que les cotisations sociales des employeur.euse.s et des travailleur.euse.s sont une partie du salaire qui est mise dans le pot commun pour financer la Sécu. Si celle-ci continue d'être définancée à coup de diminutions de « charges » sociales, nous risquons à terme de devoir compenser cette diminution de notre salaire indirect (puisque versé dans la cagnotte de la Sécu) avec notre salaire direct (net), en souscrivant à des assurances complémentaires comme le 3ème pilier de pension par exemple. Pas sûr qu'on y gagnera, mais la manne financière que représente la Sécu aiguisé depuis longtemps l'appétit du secteur privé. On rappellera que la philosophie de la Sécu consiste à apporter une

protection financière tout au long de la vie, alors que celle des assureurs privés est de faire du profit. Deux salles, deux ambiances...

Dans la même veine de « tax cut » (diminution de la fiscalité), on notera qu'on payera moins vite des impôts sur les revenus. Mais le « vase communicant fiscal » jouera à plein avec notamment la fin de la réduction d'impôt pour les indemnités de chômage et les pensions les plus élevées, ainsi que la réduction du quotient conjugal (un mécanisme qui permet de répartir la base imposable sur deux têtes si un des conjoints a un revenu très bas). Donner d'une main, reprendre de l'autre, une vieille pratique politique...

En matière de pension, la réforme introduit un système de bonus-malus qui pénalisera davantage les femmes (dont la pension est déjà actuellement inférieure de 26% à celle des hommes). En effet, à terme, il faudra compter au moins 35 années de 156 jours effectivement prestés (= un mi-temps) pour ne pas avoir ce malus qui réduira la pension de 2% jusqu'en 2030 et de 5% après 2040... par année manquante ! Or, les femmes comptent en moyenne moins d'années de carrière que les hommes et se retrouvent davantage que les hommes dans des fonctions à temps partiel (40,2% contre 12,1%). Cela s'explique parce qu'elles restent très majoritairement en charge des tâches ménagères et familiales sans oublier que 85% des aidants proches sont des femmes. Mais, si une personne travaille à mi-temps et qu'elle compte au moins un jour de maladie, c'est une année qui ne sera pas prise en compte dans la comptabilisation des 35 ans pour éviter le malus ! Toujours en matière de pension, on soulignera le fait que la discussion sur un régime de pension anticipée pour les métiers pénibles ne sera pas rouverte. Le ministre Jambon préfère tabler sur une réorganisation du travail en fin de carrière pour rendre le travail « supportable ». Enfin, last but not least, les personnes qui touchent les pensions les plus faibles ne bénéficieront plus des 2,8 milliards de l'enveloppe bien-être. Ce mécanisme permettait de soutenir les personnes ayant les allocations les plus basses. L'Arizona a décidé de la supprimer purement et simplement. Et tant pis pour les plus précaires !

ET L'ÉCOLOGIE DANS TOUT ÇA ?

Face aux nombreux enjeux écologiques et à la menace d'extinction du Vivant, le MOC a fait de l'écologie une de ses priorités. Mais pas en faisant n'importe quoi. L'Arizona compte instaurer une forme de taxation sur le chauffage utilisant certaines énergies fossiles.

« les politiques du nouveau gouvernement fédéral ne permettront à la Belgique ni de respecter ses objectifs européens, ni de se conformer au jugement de l'Affaire climat, ni d'atteindre la neutralité climatique comme convenu dans l'Accord de Paris ».



Or, cette mesure risque d'impacter les déciles les moins favorisés de la population, ce qui est contraire aux principes de la « transition juste » défendue par le MOC.

C'est d'autant plus incongru que les études démontrent que les 10% les plus riches sont responsables de plus de la moitié des émissions à effet de serre sur la planète.

Plus globalement, la DPG (Déclaration de politique générale) réaffirme l'intention du gouvernement belge de respecter les engagements environnementaux de notre pays, mais à condition que cela ne nuise pas à la compétitivité de nos entreprises... Ce qui fait dire aux responsables de la coalition climat – dont le MOC fait partie – que « *les politiques du nouveau gouvernement fédéral ne permettront à la Belgique, ni de respecter ses objectifs européens, ni de se conformer au jugement de l'Affaire climat, ni d'atteindre la neutralité climatique comme convenu dans l'Accord de Paris* ».

Pour conclure, il faut bien reconnaître que la liste des mesures prévues au fédéral est bien plus longue que les quelques points énoncés et, donc, sélectionnés. Mais s'il y a quelques points positifs relevés par le MOC, il y en a aussi encore beaucoup d'autres moins réjouissants. Une analyse plus complète sera bientôt disponible en ligne. En attendant, il y a, nous semble-t-il, suffisamment de raisons pour se mobiliser à l'appel des syndicats dans les semaines et les mois à venir.